

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

DEPARTEMENT
MEURTHE ET
MOSELLE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 08
Excusé(s) : 03
Absent(s) : 01
Procurations : 03

Date de la convocation :
03/02/2023

Date d'affichage :
03/02/2023

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLEY-
BUSSIERES**

Séance du 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à 20 heures 33,
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBLEY-
BUSSIERES, régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni au
lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la
présidence de M. BERROIS Sébastien.

Etaient Présents : BERROIS Sébastien, BILEHOU Estelle,
DELAFONT Françoise, DELAFONT Raphael, LECLERCQ
Anthony, MAGNE Michel, PERRIN Jérôme, ROVELLI Sylvain.
Étaient absents/excusés : BURLATS Emilie, KEL Jérôme,
PAQUIN David, WARIN Delphine.

Procurations : Mme BURLATS Emilie donne procuration de
vote en son nom pour tous les points à l'ordre du jour à M
MAGNE Michel, M. PAQUIN David donne procuration de vote
en son nom pour tous les points à l'ordre du jour à Mme
BILEHOU Estelle et Mme WARIN Delphine donne procuration
de vote en son nom pour tous les points à l'ordre du jour à M
BERROIS Sébastien.

Secrétaire de séance : PERRIN Jérôme

Le quorum étant atteint au sens de l'article L 2121-17 du CGCT, le
conseil municipal peut valablement délibérer.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Jérôme PERRIN
comme secrétaire de séance.

**1-Validation du PV de la séance du Conseil Municipal du 01
février 2023**

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du Procès-
Verbal des délibérations du conseil municipal du 01 février 2023,
l'approuve, à l'unanimité sans réserve. (2023_03D01).

**2- Présentation du Projet d'Aménagement et de
Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal et débat sur ses orientations générales**

Le Maire explique qu'il convient, dans le cadre de l'élaboration du
PLUI de Mad & Moselle et conformément au Code de
l'Urbanisme notamment, de présenter au Conseil le PADD qui est
en soi une étape charnière et la clé de voûte de ce PLUI et de
débatte le cas échéant sur ses orientations générales.

Il rappelle que le PADD a déjà fait l'objet d'un débat en Conseil
communautaire le 15 décembre 2022.

Le maire débute sa présentation des orientations générales du
PADD en rappelant que le PLUI, prescrit le 28 mai 2019, porte sur
les 47 communes de la Communauté de Communes Mad &
Moselle, qu'il esquisse le développement du territoire pour les
prochaines décennies afin de procéder à des choix partagés pour
concevoir des règles d'urbanisme applicables à l'ensemble de ces
communes.

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

DEPARTEMENT
MEURTHE ET
MOSELLE



NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12
Présents : 08
Excusé(s) : 03
Absent(s) : 01
Procuration(s) : 03

Date de la convocation :
03/02/2023

Date d'affichage :
03/02/2023

Il aborde et étaié les 12 orientations générales du PADD selon le plan suivant :

- Orientation n°1 : Préserver les espaces naturels remarquables et stratégiques
- Orientation n°2 : Protéger et restaurer des milieux composant la trame écologique
- Orientation n°3 : Reconnaître et valoriser le patrimoine bâti et paysager local
- Orientation n°4 : Contenir et réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et aux changements climatiques
- Orientation n°5 : Assurer l'attractivité résidentielle de Mad & Moselle
- Orientation n°6 : Modérer la consommation foncière et œuvrer à la qualité du cadre de vie
- Orientation n°7 : Améliorer l'accessibilité vers les services et équipements
- Orientation n°8 : Favoriser le développement de la mobilité durable
- Orientation n°9 : Maintenir les activités agricoles et accompagner les mutations
- Orientation n°10 : Renforcer les aménagements dédiés au tourisme
- Orientation n°11 : Affirmer les sites économiques moteurs et de proximité
- Orientations n°12 : Ressources énergétiques – déployer des moyens de production

Les échanges lors de cette présentation font ressortir qu'il s'agit là de grandes ambitions écologiquement responsables et louables dont la mise en application risque d'être très difficile compte tenu d'un contexte économique incertain et des changements climatiques à venir encore méconnus.

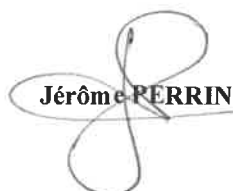
Par ailleurs il apparait à une majorité que la production des logements par rapport à l'armature urbaine soit plutôt ciblée sur le nord-est du territoire et particulièrement sur le département de la Moselle au risque de voir le reste du territoire se dépeupler car moins attractif sur le plan résidentiel.

Il demeure également une sensation de déséquilibre géographique relatif à l'accès aux commerces et surtout aux soins compte tenu du faible maillage sur l'ensemble du territoire en matière de mobilité.

Toutes les orientations générales de ce PADD étant déclinées en objectifs à atteindre, il conviendrait d'en définir les priorités et de s'y tenir.

La séance est levée à 21 heures 39 après épuisement des points inscrits à l'ordre du jour.

Le secrétaire de séance


Jérôme PERRIN



Le Maire


Sébastien BERROIS